

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 04 mars 2020

| | |
|---|-----------------------------------|
| Nombre de membres titulaires : 23 | Nombre de membres représentés : 1 |
| Nombre de membres présents à la séance : 17 | Nombre de votants : 17 |
| Date de la convocation : 20 février 2020 | |

Autorisations de programme et crédits de paiement 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 04 mars à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'assemblée du conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, M. BRUGIERE, M. CHAUVIN, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, M. PERRET, M. POUGET, Mme PRUNIER, M. VINZIO.

M. BACQUET ayant donné son pouvoir à M. DUMAS.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant GRIMALDI, Commandant RODARY, Commandant PROVOT, Lieutenant COLLAY, Sergent-chef BERARD.

Membres de droit

- M. CAROL : Directeur de cabinet de Mme la Préfète du Puy-de-Dôme
- M. MATHIEU : Payeur départemental

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BACQUET, M. GRAND, M. MORVAN, M. PASCITO, M. PETEL, Mme PICARD, M. RODIER.
- **Suppléants** : M. BALDY, J-M BOYER, M. BOYER M, Mme BRIAT, M. CHANAL, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, Mme DURON, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MALTRAIT, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET, M. VIALLEFONT.
- **Sapeurs-pompiers** : Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant BASSE, Sergent-chef BOREL, Commandant CUBIZOLLES.

Lors du Conseil d'administration du 12 novembre 2009, il a été décidé de mettre en place une gestion de certains investissements de façon pluriannuelle. Cette gestion a été étendue à l'ensemble des dépenses d'investissement exception faite des frais d'actes de cession des casernements. Ainsi, depuis 2010, les acquisitions du SDIS se répartissent entre cinq grands thèmes d'opérations récurrentes :

- Le parc roulant ;
- L'habillement et les EPI ;
- La logistique opérationnelle (matériel, pharmacie à usage unique et mobilier) ;
- L'informatique et les transmissions ;
- L'entretien des casernements.

Auxquels il faut ajouter des opérations particulières, telles que :

- Les constructions de nouveaux casernements ;
- Les mises aux normes, les extensions et gros travaux ;
- La restructuration de Clermont-Ferrand ;
- Le plateau technique départemental.

I - Clôture d'autorisations de programme

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

- Programme 2010-2015

Les premières autorisations de programme ont été créées par délibération lors du vote du budget primitif 2010. Le programme 2010-2015 est constitué de 8 autorisations de programme pour un montant total de 39 344 344 €. Il vous est proposé de procéder à l'annulation de 1 234 426,68 € de crédits de paiement afin de clôturer 7 autorisations de programme récapitulées ci-après.

La 8^{ème} est celle intitulée « AP n° 5 Plateau technique départemental » prévue initialement à hauteur de 3 000 000 € pour l'achat du terrain et l'aménagement de voiries.

| | Année du premier mandat | Total estimation de l'AP votée | Année du dernier mandat | Réalisé au 31/12/2019 | Solde des crédits |
|--|-------------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| AP N°01 CONSTRUCTION DE NOUVEAUX CASERNEMENTS (voir détail en annexe) | 2004 | 12 283 868,00 | 2 018 | 11 693 537,98 | 590 330,02 |
| AP N°08 HABILLEMENT ET EPI | 2010 | 2 185 000,00 | 2 015 | 2 184 731,64 | 268,36 |
| AP N°09 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS | 2011 | 2 280 000,00 | 2 016 | 2 258 442,00 | 21 558,00 |
| AP N°10 MOBILIER | 2011 | 321 500,00 | 2 014 | 320 088,69 | 1 411,31 |
| AP N°11 MATERIELS EMBARQUES | 2011 | 1 925 100,00 | 2 015 | 1 924 888,23 | 211,77 |
| AP N°12 PARC ROULANT (DONT LA FUSION AP N°06 et 07) | 2010 | 10 905 000,00 | 2 016 | 10 689 548,83 | 215 451,17 |
| AP N°13 GROS TRAVAUX DONT MISES AUX NORMES ET EXTENSION (FUSION AP N°02, 03 et 04) (voir détail en annexe) | 2007 | 6 443 876,00 | 2 018 | 6 038 679,95 | 405 196,05 |
| Total | | 36 344 344,00 | | 35 109 917,32 | 1 234 426,68 |

- Programme 2015-2017

Les autorisations de programme 2015-2017 ont été créées par délibération lors du vote du budget primitif 2015. Le programme est constitué de 7 autorisations de programme pour un montant total de 23 955 000 €. Il vous est proposé de procéder à l'annulation de 6 424 545,66 € de crédits de paiement afin de clôturer 5 autorisations de programme. Il est à noter que le volume des investissements avait fait l'objet d'un arbitrage, le réduisant à 3 000 000 € par an et ainsi, divisant par deux le volume des investissements du parc roulant.

Sur ce programme 2015-2017 il est également proposer de clôturer l'autorisation de programme « AP n°20 Restructuration de Clermont-Ferrand ». En effet cette AP avait pour objet de construire le CSP place Turgot, le projet étant abandonné sous cette forme et aucun mandat ayant été émis, elle peut être clôturée.

Les 6 autorisations de programme à clôturer sont récapitulées ci-après. La 7^{ème} est celle intitulée « AP 7 Informatique et transmissions » le projet de la PFLAU (plateforme de localisation des appels d'urgence) reste à payer.

| | Année du premier mandat | Total estimation de l'AP votée | Année du dernier mandat | Réalisé au 31/12/2019 | Solde des crédits |
|--|-------------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|
| AP N°14 PARC ROULANT | 2015 | 5 625 000,00 | 2 018 | 2 751 977,60 | 2 873 022,40 |
| AP N°15 HABILLEMENT ET EPI | 2015 | 1 359 000,00 | 2 017 | 898 538,19 | 460 461,81 |
| AP N°16 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE | 2015 | 1 497 000,00 | 2 018 | 865 749,27 | 631 250,73 |
| AP N°18 ENTRETIEN DES CASERNEMENTS | 2015 | 777 000,00 | 2 019 | 519 725,76 | 257 274,24 |
| AP N°19 EXTENSIONS ET GROS TRAVAUX (voir détail en annexe) | 2015 | 2 270 000,00 | 2 017 | 67 463,52 | 2 202 536,48 |
| AP N°20 RESTRUCTURATION DE CLERMONT-FERRAND | | 10 000 000,00 | | | 10 000 000,00 |
| Total | | 21 528 000,00 | | 5 103 454,34 | 16 424 545,66 |

II – Modification de plan pluriannuel et ajustement d'autorisations de programme

Il est proposé de réajuster les 2 autorisations de programme restantes des programmes 2010-2015 et 2015-2017.

- L'autorisation de programme « AP n° 5 Plateau technique départemental » :

L'autorisation de programme de 3 000 000 € a été votée en 2010 initialement pour l'acquisition d'un terrain et l'aménagement des voiries. Au 31 décembre 2019, il reste 1 878 826,52 € de disponible. Il est proposé d'augmenter cette autorisation de programme de 300 000 € afin de réaliser le bâtiment pour le service formation.

- L'autorisation de programme « AP n° 17 Informatique et transmissions » :

L'autorisation de programme a été créée en 2015. Il est proposé de maintenir les crédits nécessaires pour solder le marché relatif à la PFLAU plateforme de localisation des appels d'urgence et d'annuler les crédits non affectés à ce jour, soit 1 220 000 €.

Le plan pluriannuel 2018-2020 voté lors du conseil d'administration du 30 novembre 2017, arrive à son terme pour certains programmes. Depuis 2017, des dépenses non prévues ou la modification de programme nécessitent des ajustements d'autorisations de programme.

- L'autorisation de programme « AP n° 21 Parc roulant » :

En complément du plan pluriannuel d'investissement 2018-2020, il est proposé :

- l'acquisition d'un Bras Elévateur Aérien 18 mètres ;
- le renouvellement d'une Echelle Pivotante Automatique, d'un véhicule porte-cellule, d'un Véhicule atelier, de deux Véhicules infirmiers, d'un Minibus et de sept Véhicules légers.

Ces nouvelles acquisitions représentent un montant de 1 195 000 €. Compte tenu des économies réalisées sur le prix des engins prévus au plan pluriannuel d'investissement, le besoin en crédits supplémentaires est estimé à 715 000 €.

- L'autorisation de programme « AP n° 22 Habillement et EPI » :

Comme évoqué lors du conseil d'administration du 6 novembre 2019, dans le cadre de la doctrine à mettre en œuvre face à la toxicité des fumées, il a été retenu par le comité d'hygiène et sécurité et validé par la direction, l'affectation de 160 tenues pour un coût estimé de 80 000 €. Cette affectation a été réalisée par anticipation sur des crédits 2019 dont il est nécessaire de réabonder l'autorisation de programme.

De plus, il est proposé d'augmenter l'enveloppe annuelle de 150 000 € afin d'assurer le renouvellement de l'équipement des sapeurs-pompiers.

- L'autorisation de programme « AP n° 23 La logistique opérationnelle » :

Egalement suite au conseil d'administration du 6 novembre 2019, une enveloppe supplémentaire de 142.000 € avait été accordée par anticipation en 2019 notamment pour la mise en place de la maintenance des secours routiers, l'acquisition d'un chariot élévateur pour la formation (déplacement de véhicules accidentés), de machines à laver et de sèche-linges dans les CIS mixtes et de matériels incendie pour armement des engins neufs. Il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme des 142 000 € de crédits 2019 et d'une enveloppe équivalente pour 2020, soit 285 000 €.

- L'autorisation de programme « AP n° 24 Informatique et transmissions » :

Afin de faire évoluer les outils du SDIS pour travailler avec les services du CD, il est proposé l'acquisition une enveloppe supplémentaire de 100 000 € afin de remplacer les logiciels d'inventaire et de demandes d'interventions pour participer à l'interconnexion avec le SMPI (service mutualisé patrimoine et immobilier).

- L'autorisation de programme « AP n° 25 Entretien des casernements » :

En novembre 2019, il avait été proposé d'anticiper des crédits de paiement à hauteur de 129.200 € afin de régler des travaux d'entretien nécessaire pour les casernes d'Aydat, Anzat-le-Luguet (remplacement de l'installation chauffage), St-Anthème (création d'une clôture de sécurisation), Aubièrre (mise en place d'une climatisation), La Bourboule (création de 3 chambres de gardes) et Billom (recouvrement de toiture). Cette enveloppe supplémentaire une fois ajustée est de 115 000 €.

- L'autorisation de programme « AP n° 26 Extension et gros travaux » :

Cette autorisation de programme regroupe les projets sur les casernements de Cunlhat, Ravel, Pionsat, Vertaizon, St -Amant-Roche-Savine et Issoire. L'enveloppe initiale de 2 540 000 € découle d'estimations réalisées en 2014. Compte tenu de l'évolution des prix, des normes et de la modification de certains projets, il est proposé d'augmenter cette autorisation de programme de 2 085 000 €. Cette somme se décompose entre Cunlhat + 100 000 €, Pionsat : + 316 000, Saint-Amant-Roche-Savine + 115 000 € et Issoire + 1 554 000 €.

Le tableau ci-dessous récapitule les propositions de modification des autorisations de programme :

| | | Montant des AP voté | Proposition de modification des AP | Nouveau montant des AP |
|----------------------|---|----------------------|------------------------------------|------------------------|
| Programmes 2010-2015 | AP N°05 PLATEAU TECHNIQUE DEPARTEMENTAL | 3 000 000,00 | 300 000,00 | 3 300 000,00 |
| Programmes 2015-2017 | AP N°17 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS | 2 427 000,00 | -1 220 000,00 | 1 207 000,00 |
| Programmes 2018-2020 | AP N°21 PARC ROULANT | 8 282 000,00 | 715 000,00 | 8 997 000,00 |
| | AP N°22 HABILLEMENT ET EPI | 1 500 000,00 | 230 000,00 | 1 730 000,00 |
| | AP N°23 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE | 1 380 000,00 | 285 000,00 | 1 665 000,00 |
| | AP N°24 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS | 2 400 000,00 | 100 000,00 | 2 500 000,00 |
| | AP N°25 ENTRETIEN DES CASERNEMENTS | 777 000,00 | 115 000,00 | 892 000,00 |
| | AP N°26 EXTENSIONS ET GROS TRAVAUX | 2 540 000,00 | 2 085 000,00 | 4 625 000,00 |
| | Total | 22 306 000,00 | 2 596 000,00 | 24 916 000,00 |

III – Création de deux nouvelles autorisations de programme

Il est proposé de créer une nouvelle autorisation de programme pour le CIS de Clermont-Ferrand. En effet, le projet initial était la « réhabilitation du CSP de Clermont-Ferrand ». La clôture de l'autorisation de programme rattachée à ce projet vient de vous être proposée. Le nouveau projet consiste à réaliser une construction pour le Centre de Secours de Clermont-Ferrand sur un terrain de 18 250 m² dans le secteur des Gravanches. Le Projet est estimé à 12 500 000 €.

Il est proposé également de créer une autorisation de programme dans le cadre de l'aménagement du Site de Crouël. Le projet est estimé à 28 195 200 €, et comprend :

- La création d'un plateau technique pour la formation des sapeurs-pompiers avec différents outils pédagogiques (notamment des Caissons Feu, une structure modulaire d'exercices, un tronçon d'autoroute, une aire de terrassement, un CS pédagogique, un pavillon pédagogique SUAP, une aire de désincarcération, une maison à feu...);
- La création d'une plateforme logistique;
- Le transfert sur ce site de la Direction départementale du SDIS (avec service de restauration).

IV – Crédits de paiement 2020

Le besoin en crédits de paiement est estimé pour 2020 à 10 646 022,67 €. Il se décompose comme suit :

| | Montant des autorisations de programme | Prévision de consommation des crédits de paiement | | | | Solde des crédits |
|---|--|---|------------------|----------------------|------------------|-------------------|
| | | Antérieur à 2019 | Réalisé 2019 | 2020 | 2021 | |
| AP N°17 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS | 1 207 000 | 1 134 877 | 17 439 | 53 420,52 | 0 | 1 263 |
| AP N°21 PARC ROULANT | 8 997 000 | 924 594 | 2 406 763 | 5 200 000,00 | 465 643 | 0 |
| AP N°22 HABILLEMENT ET EPI | 1 730 000 | 496 683 | 530 830 | 702 487,34 | 0 | 0 |
| AP N°23 LOGISTIQUE OPERATIONNELLE | 1 665 000 | 452 085 | 578 269 | 634 645,99 | 0 | 0 |
| AP N°24 INFORMATIQUE ET TRANSMISSIONS | 2 500 000 | 298 882 | 901 411 | 1 299 706,64 | 0 | 0 |
| AP N°05 PLATEAU TECHNIQUE DEPARTEMENTAL | 3 300 000 | 1 082 521 | 38 653 | 181 200,00 | 1 851 000 | 146 627 |
| AP N°25 ENTRETIEN DES CASERNEMENTS | 892 000 | 236 378 | 271 420 | 384 202,18 | 0 | 0 |
| AP N°26 EXTENSIONS ET GROS TRAVAUX | 4 625 000 | 15 690 | 34 098 | 1 192 000,00 | 2 797 000 | 586 212 |
| AP N° 27 CIS CLERMONT-FERRAND | 12 500 000 | 0 | 0 | 110 000,00 | 60 000 | 12 330 000 |
| AP N°28 AMENAGEMENT DU SITE DE CROUEL | 28 195 200 | 0 | 0 | 888 360,00 | 2 532 540 | 24 774 300 |
| Total | 65 611 200 | 4 641 709 | 4 778 883 | 10 646 022,67 | 7 706 183 | 37 838 402 |

DELIBERATION

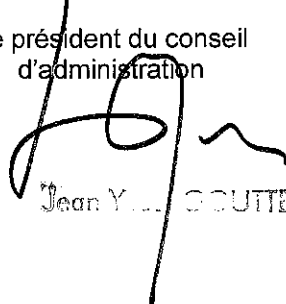
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le président du CA SDIS à annuler 17 658 972,34 € de crédits restants sur des autorisations de programme et ainsi clôturer les autorisations de programme ci-dessous :
 - AP 2010 n°01 Construction de nouveaux casernements
 - AP 2010 n°08 Habillement et EPI
 - AP 2010 n°09 Informatique et transmissions
 - AP 2010 n°10 Mobilier
 - AP 2010 n°11 Matériels embarqués
 - AP 2010 n°12 Parc roulant (dont la fusion des AP n°06 et 07)
 - AP 2010 n°13 Gros travaux dont mises aux normes et extensions (fusion AP n°02, 03 et 04)
 - AP 2015 n°14 Parc roulant
 - AP 2015 n°15 Habillement et EPI
 - AP 2015 n°16 Logistique opérationnelle
 - AP 2015 n°18 Entretien des casernements
 - AP 2015 n°19 Extensions et gros travaux
 - AP 2015 n°20 Restructuration de Clermont-Ferrand
 - de se prononcer favorablement sur les modifications à apporter au plan pluriannuel d'équipement 2018-2020 et d'augmenter les autorisations de programme en cours à hauteur de 2 596 000 € ;
 - de valider la création de deux nouvelles autorisations de programme pour la construction du CIS de Clermont-Ferrand à hauteur de 12 500 000 € et l'aménagement du site de Crouël pour 28 195 200 € ;
 - d'autoriser le président du CA SDIS à inscrire des crédits de paiement 2020 pour un total de 10 646 022,67 € au budget primitif 2020.
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **11 MARS 2020**

Le président du conseil
d'administration



Jean-Yves SCUTTEBEL